



FO' Lire

AOUT 2017

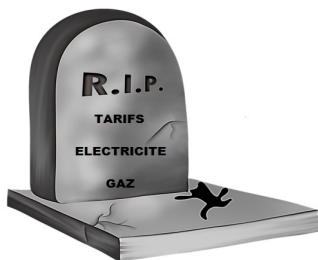
VERS LA FIN DES TARIFS REGLEMENTES DANS LE GAZ ET L'ELECTRICITE

Sous prétexte que c'est contraire au droit de l'Union Européenne, la plus haute juridiction administrative, le Conseil d'Etat, a décidé d'annuler un décret de 2013, encadrant les modalités de fixation des prix règlementés du gaz et de l'électricité.

Il estime que « leur maintien constitue une entrave à la réalisation du marché concurrentiel du gaz, sans que cette restriction respecte les conditions qui auraient permis de la regarder comme admissible au regard du droit de l'Union Européenne, et que ce n'était plus possible de se fonder sur un objectif d'intérêt général pour justifier le maintien de ces tarifs ».

Au travers de cette décision, UFC Que Choisir, les acteurs de l'énergie, (fournisseurs d'énergie et consommateurs) sont unanimes. « Nous constatons que cest la mort annoncée des tarifs règlementés de vente de gaz et d'électricité. Une fois ce référentiel supprimé, nous redoutons une hausse des tarifs ».

De son côté, Fo voit à travers cette décision une journée noire pour le service public de l'électricité et du gaz, car le Conseil d'Etat s'est incliné devant les injonctions de Bruxelles et a abdiqué toute volonté de limiter le tout-concurrence.



LE P.A.S EN COURS DE TEST

Le nouveau gouvernement a décidé de reporter la mise en place du PAS d'un an, c'est à dire, au 1^{er} janvier 2019. Depuis le 03 juillet exactement, la DGFIP mène une phase de test, lancée auprès de 500 participants volontaires, afin de s'assurer que le dispositif est efficace et sans complexités pour les collecteurs (entreprises, collectivités, caisses de retraite, éditeurs de logiciels, etc...). C'est plus de 500 participants qui ont répondu à l'appel pour cette vaste expérimentation.

Rendez-vous donc à l'automne, afin de savoir si le gouvernement y verra plus clair, et s'il pourra enfin trancher entre l'entrée en vigueur du PAS au 1^{er} janvier 2019 ou son abandon définitif.



APL/ISF AUSTERITE POUR LES UNS ET LIBERALITE POUR LES AUTRES

Le 22 juillet dernier, le gouvernement a annoncé son intention de réduire les APL de 5 euros par mois et par bénéficiaires.

C'est plus de 6,5 millions de foyers, dont 800 000 étudiants qui seront touchés par cette mesure dès le mois d'octobre prochain.

L'économie espérée est de 390 millions d'euros par an et devrait permettre de financer, pour partie, la suppression de l'ISF des 330 000 ménages les plus riches...

Certes la recette n'est pas nouvelle. Dans la dernière décennie, les gouvernements successifs n'ont cessé de rogner les aides et allocations versées aux plus modestes, pour l'AFOC cette mesure est injuste, dangereuse et révélatrice de la logique économique du nouveau pouvoir en place.

-Injuste, car ceux qui n'ont pas les moyens d'être propriétaires, ne sont pas responsables de la spéculation immobilière et de l'envolée des loyers qu'ils sont les premiers à subir.

-Dangereuse, car cette mesure va accroître la paupérisation des plus modestes et des plus jeunes et leur colère.

-Révélatrice, car sous le visage de "la révolution politique annoncée", ce sont toujours les mêmes vieilles recettes libérales qui sont convoquées.

Rappelons enfin, qu'en 2016, les rendement de l'ISF représentait pour les caisses de l'Etat près de 5,6 milliards d'euros... La réduction de la dette publique et les critères de Maastricht ont donc "bon dos" quand il s'agit de financer les cadeaux faits aux plus riches.



GRAND MEETING DE RENTREE AVEC J.C. MAILLY

Jeudi 07 septembre 2017
15 H salle Ferrer à l'UD pour :

- LA DEFENSE DES DROITS DES SALARIES DU PUBLIC ET DU PRIVE
- LA DEFENSE DE NOTRE PROTECTION SOCIALE ET COLLECTIVE
- NON A UNE LOI TRAVAIL XXL